



Cédric Paris, président du GAG  
Bernard Hervy, fondateur et vice-président du GAG

Paris, le 25 mars 2020

## **Objet : la vie sociale des personnes âgées en situation de crise sanitaire**

### **Propositions de mesures « état d'urgence »**

lettre ouverte à Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Ministre,

Le GAG est informé en direct par les animateurs sur le terrain. La situation est très tendue, *surtout dans certaines régions et certains établissements*. L'interdiction des visites n'a pas suffi, et le virus est aujourd'hui présent dans une partie non négligeable des établissements (*EHPAD, USLD, résidences autonomie*) et à domicile. Non pas "une dizaine" d'établissements *comme vous l'ont dit certaines fédérations de directeurs*, nos estimations convergent avec *des enquêtes journalistiques et les projections de la FHF* vers quelques centaines d'établissements de retraite avec hébergement. Avec des isolements des personnes âgées dans leurs chambres, d'incontestables conséquences sur les conditions de vie et sur la vie même des résidents, et des pertes d'envie de vivre croissantes, même si les animateurs se démènent pour poursuivre les contacts à distance avec les familles et les proches.

De plus, les équipes soignantes, *déjà en sous-effectif dans les temps habituels*, sont, *elles-aussi*, touchées par le virus (*parfois jusqu'à 40%*), et les personnels de soins disponibles sont en diminution inquiétante. Et nous tenons à **saluer leur investissement et à exprimer notre solidarité**.

Notons que des animateurs (*nous sommes des personnels de proximité*) sont eux-aussi touchés.

Ici et là, les équipes de direction aux abois tentent de trouver des solutions, mais les pénuries de personnels de soins sont là, aggravées par la crise. Certaines directions ont déjà demandé aux animateurs de modifier leurs fonctions et d'aider les équipes de soin. Notre **sens des responsabilités et des solidarités** nous amène à prendre des positions nouvelles et inédites pour cette période de crise.

La situation est d'une **gravité exceptionnelle** (*mal connue par le grand public*),  
**notre réaction sera exceptionnelle**, marquée par la **solidarité**.

- 1- Les animateurs restent pour la plus grande partie de leur temps sur leur **coeur de métier**, sur ce qu'ils savent faire (*faciliter les contacts, aménager les animations*), leur action est indispensable pour la **continuité de la vie sociale des anciens**, pour les contacts à distance, les liens et les rôles, avec distanciation physique (*et non pas distanciation affective ou sociale*).
- 2- Les animateurs sont **des intervenants sociaux** et non des soignants, ils n'ont pas les compétences pour effectuer des actes de soin.
- 3- Nous acceptons des **aménagements limités** (*à la période de crise et de confinement*) **et partiels** (*une partie de leur temps*).
- 4- Les animateurs peuvent aider sur **des actes de la vie quotidienne**, par exemple :

- a. Aide au déplacement et accompagnement.
  - b. Aide aux repas, quand ce n'est pas un acte de soins (*préparer l'assiette, couper la viande, ouvrir les yaourts, encourager la personne à manger*), mais :
    - ni pour des personnes présentant des risques d'accident pendant le repas
    - ni pour des « prises en charge » lors de repas, ou des repas - soins.
  - c. Seules **les tâches d'aide à la vie quotidienne et souvent effectuée par les proches** sont possibles. Une tâche de soins relève exclusivement des personnels soignants, demander à des intervenants sociaux de la faire correspond à la fois à une mise en échec pour les animateurs et à une mise en danger pour les personnes âgées.
- 5- Ces aménagements temporaires seront **partiels** : ils **ne devront pas dépasser 28% du temps de travail**, 72% restant sur la facilitation des contacts et de la vie sociale. Ces 28% représentent **10 heures par semaine** (*sur une base de 35 heures*), soit **2 heures par jour**.
  - 6- Ces modifications feront systématiquement l'objet d'une **note écrite de la direction**. Les actes confiés seront indiqués. La note écrite est indispensable (*légalité et responsabilité*) et l'animateur doit être soutenu en cas de problème.
  - 7- La mise en application est liée à la mise à disposition de **matériel de protection**, ainsi qu'une information minimum. A défaut, il s'agira d'une mise en danger.
  - 8- Ces modifications ne prendront tout leur sens que si elles concernent **la totalité des personnels des établissements, sans exception** ; et nous invitons les directions à les mettre en place.

Le GAG est conscient des transformations profondes que cela implique et nous savons que notre position entraînera des critiques qui viendront de la méconnaissance de la situation d'urgence actuelle.

Nous sommes **guidés par la volonté d'aider et par la solidarité** avec nos collègues soignants, tout en garantissant **la sécurité de tous**.

Nous invitons tous les animateurs à **prendre part à cette solidarité, tant envers les anciens, qu'envers nos collègues**, et à réagir avec professionnalisme et calme. Les précautions que nous demandons sont importantes et gages de clarté (*limité au temps de crise, partiel, fonctions précises, protection, notification officielle*), tout en poursuivant l'animation de la vie sociale.

Après la crise, *et seulement après*, il sera indispensable de tirer les conséquences et de proposer des adaptations. Nous serons prêts à y participer.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

*Pour le GAG, Cédric PARIS, Président, et Bernard Hervy, vice-président*

Cette 2° lettre ouverte sera largement diffusée et servira de 2° cadrage. Elle sera complétée par des notes ciblées pour en faciliter l'utilisation. Diffusion par "GAGpro" [www.anim-gag.fr](http://www.anim-gag.fr), facebook et nos partenaires.

Le GAG a déjà mis en place depuis une semaine :

- incitations, conseils et tutoriels pour visio-visites sur "GAGpro" (*blog & forum en accès libre*)
- augmentation des supports d'animation sur notre plateforme "Culture-à-Vie" (*51 départements abonnés, 2900 structures inscrites, 970 contenus en ligne*), en accès libre (augmenté) pour certains. Téléchargements multipliés par 5. Système arrêté 2 jours à cause d'une cyber attaque. Problème réglé.
- Des partenariats efficaces, comme avec "Vite-Lu" (*journal simplifié disponible sur nos espaces*)

Courriels pour contacter le GAG :

- adresses "contact" : [contact@assogag.org](mailto:contact@assogag.org) et [contact@anim-gag.fr](mailto:contact@anim-gag.fr)
- président : Cédric Paris : [c.paris@anim-gag.fr](mailto:c.paris@anim-gag.fr) - vice-président : Bernard Hervy : [b.hervy@anim-gag.fr](mailto:b.hervy@anim-gag.fr)